

Année : 2017/2018

**Procès-verbal d'examen
Supérieur professionnel¹
Travail pratique individuel TPI**

No. ID.

No. cand.

Candidat¹ :

Entreprise formatrice :

Supérieur professionnel :

Date du TPI :

Du

au

Expert principal :

Déroulement	Date	Visa
Le candidat a pris connaissance des critères d'évaluation		
Le supérieur professionnel a reçu la documentation du candidat dans les délais		
Le supérieur professionnel a réalisé l'évaluation		
L'expert a reçu la documentation et l'évaluation de la part du supérieur professionnel		

Attention : Après le commencement de l'évaluation, le procès-verbal ne peut plus être divulgué au candidat.

Qualité assurée par les experts :

Les experts examinent l'exactitude formelle et la plausibilité de l'évaluation du supérieur professionnel. En cas de divergences, l'expert principal tente d'aboutir à un accord avec le supérieur professionnel.

Désaccord entre le supérieur professionnel et l'expert principal :

En cas d'ajustements infructueux entre l'expert principal et le supérieur professionnel, l'instance d'examen désignée par l'autorité cantonale tranche (chef-expert).

Le procès-verbal d'examen doit être signé après l'évaluation et remis à l'expert principal accompagné de la documentation du candidat.

¹ Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin englobe le genre féminin.

Schéma d'évaluation du TPI

		Points Pondération	Pos. notes Pondération
Evaluation du supérieur professionnel	Pos. 1 Exécution/résultat du travail		50 % Note (arrondie à ½)
	1 Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)		
	1.1 Qualité/bienfacture	50 %	
	1.2 Capacité de représentation		
	1.3 Sécurité au travail/protection de la santé		
	1.4 Rythme de travail/efficience		
	1.5 Résultat final/contrôle de la qualité		
	2 Compétences méthodologiques (comportement au travail)		
	2.1 Ordre/soin	30 %	
	2.2 Indépendance/méthode de travail		
	3 Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)		
	3.1 Politesse/civilité	20 %	
	3.2 Implication/engagement		
3.3 Fiabilité/ponctualité			
Evaluation des experts	Pos. 2 Documentation		10 % Note (arrondie à ½)
	Exactitude/exhaustivité		
	Propreté/présentation		
	Pos. 3 Présentation		10 % Note (arrondie à ½)
	Contenu		
	Forme		
	Pos. 4 Entretien professionnel		30 % Note (arrondie à ½)
Contenu	75 %		
Forme	25 %		
Note TPI: moyenne pondérée des positions 1 - 4 (la note globale est calculée par le programme de notes)			Note (arrondie au 1/10)

Introduction

Le présent procès-verbal sert à l'évaluation des compétences du candidat dans l'entreprise formatrice. Il contribue à ce que l'évaluation soit de manière ciblée pendant toute la durée de réalisation du TPI.

Toutes les évaluations inférieures à 5 points doivent être brièvement justifiées. C'est pourquoi il est important de noter ces écarts sous "justifications". Tous les critères relatifs à chaque position doivent être évalués. Chaque sous-position doit être évaluée au moins 2 fois pendant la durée du TPI, la sous-position 1.5 "Résultat final/contrôle de la qualité" est évalué une seule fois à la fin du travail.

Critères d'évaluation

Points	Travail et résultat	Méthode et organisation
10	Très bonne qualité	Professionnel, organisé, sûr
9		
8	Bonne qualité, conforme aux objectifs	Comportement et organisation corrects conforme aux objectifs
7	Qualité moyenne avec de défauts acceptables	Comportement correct mais avec de légères hésitations
6	Qualité répondant aux exigences minimales	Comportement répondant aux exigences minimales d'un professionnel sans lacune importante.
5		
4	Mauvaise qualité, défauts importants	Comportement inadapté pour un professionnel, manque de connaissance de la technique de travail, faible, lacunes au niveau organisation et temps d'exécution.
3		
2	Très mauvaise qualité, incomplet	Comportement inacceptable pour un professionnel, très faible.
1	Inutilisable	Comportement inacceptable, technique de travail inutilisable.
0	Pas exécuté	Pas exécuté

Des points intermédiaires comme par exemple un 9 peuvent être attribués, mais pas de demi-points.

Exemple d'évaluation

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date	Date	
1.1 Qualité/bienfacture	18.3.	22.3.	24.3.	
	Points	Points	Points	Total
a) Utilise les matériaux correctement sur le plan technique	10	4	10	24
b) Effectue les travaux proprement et conformément à la qualité requise	10	8	10	28
c) Contrôle toujours son propre travail	5	10	10	25
d) Utilise le savoir et le savoir-faire acquis (à l'école, au CIE, en entreprise)	10	4	10	24
Total des points de toutes les évaluations				101
Nombre d'évaluations				12
* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14				Ø Total des points * 8.4

Justifications

a) pas de contrôle partiel des pièces = partie latérale trop longue de 5 mm (18.3.)								
b) mise en oeuvre du dispositif de protection pour toupies:								
c) chronologie des étapes pas respectée selon l'apprentissage au CIE. (22.3.)								

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date	Date	
1.1 Qualité/bienfacture				
	Points	Points	Points	Total
a) Utilise les matériaux correctement sur le plan technique				
b) Effectue les travaux proprement et conformément à la qualité requise				
c) Contrôle toujours son propre travail				
d) Utilise le savoir et le savoir-faire acquis (à l'école, au CIE, en entreprise)				
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points*				

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date	Date	
1.2 Capacité de représentation				
	Points	Points	Points	Total
a) Comprend les plans d'ouvrage ainsi que les documents de production et les met en œuvre de manière correcte				
b) Elabore le déroulement complet des travaux et le suit				
c) Peut transférer les expériences acquises dans une nouvelle situation				
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points				

* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14

1.3 Sécurité au travail/protection de la santé

- a) Applique correctement les règles de sécurité aux machines stationnaires et avec les machines portatives
- b) Utilise correctement les équipements de protection personnelle
- c) Travaille en toute sécurité (fixation des pièces, utilisation d'outils à main, montage etc.) et reste concentré
- d) Respecte les règles d'utilisation des produits dangereux, du courant électrique, de l'air comprimé, etc.
- e) Ne met pas en danger des tiers

	Points	Points	Points	Total
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points				

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)

1.4 Rythme de travail/efficience

- a) Exécute les travaux efficacement, de manière précise et rapidement
- b) Respecte le temps fixé par le supérieur professionnel (durée TPI)
- c) Reste concentré et reste constant dans son travail

	Date	Date	Date	
	Points	Points	Points	Total
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points				

* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14

2. Compétences méthodologiques (comportement au travail)	Date	Date	Date	
2.1 Ordre/soin				
	Points	Points	Points	Total
a) Utilise soigneusement les outils et les machines				
b) Gère soigneusement le matériel (maniement, économie, etc.)				
c) Laisse les machines et sa place de travail propres				
d) Maintient ses outils propres et aiguisés				
e) Elimine les déchets de manière respectueuse de l'environnement et selon les normes de l'entreprise				
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points				

2. Compétences méthodologiques (comportement au travail)	Date	Date	Date	
2.2 Indépendance/méthode de travail				
	Points	Points	Points	Total
a) Procède avec logique (IPDRCE – 6.3) et exécute les mandats/tâches de manière réfléchie				
b) Exécute des travaux de manière autonome et remarque quand il peut décider lui-même et quand il doit poser des questions				
c) A besoin de peu d'aide de la part de ses supérieurs ou collaborateurs				
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points				

* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14.

Justifications																	

Justifications																	

3. Compétence sociale et personnelle (comportement personnel)	Date	Date	Date	
--	-------------	-------------	-------------	--

3.1 Civilité/politesse

- a) Se présente correctement
- b) Fait preuve d'amabilité
- c) Malgré la situation d'examen, se montre coopératif et prête attention aux membres de l'équipe
- d) Reste calme et réfléchi

	Points	Points	Points	Total
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points				

3. Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)

3.2 Engagement/implication

- a) Travaille activement à sa tâche, est concentré, ne se laisse pas distraire
- b) Est soucieux d'exécuter sa tâche dans l'intérêt des clients
- c) Est flexible en cas de dysfonctionnements (défaillance de machine, modifications du mandat/tâche etc.)

	Date	Date	Date	
	Points	Points	Points	Total
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points				

3. Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)

3.3 Fiabilité/ponctualité

- a) Respecte les règles et les conventions
- b) Respecte les délais convenus et est ponctuel
- c) Tient chaque jour son journal de travail et documente son travail régulièrement

	Date	Date	Date	
	Points	Points	Points	Total
Total des points de toutes les évaluations				
Nombre d'évaluations				
Ø Total des points				

* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14.

Justifications																			

Justifications																			

Justifications																			

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)			Date
1.5 Résultat final/contrôle qualité			
			Points
a) La qualité correspond aux directives de l'entreprise et au souhait du client			
b) Le travail est exécuté conformément aux dimensions			
c) Les éléments mobiles fonctionnent parfaitement (portes, tiroirs, ferrements, lumières, etc.)			
d) L'impression globale satisfait les attentes du supérieur professionnel			
e) Le journal de travail est conforme à la vérité, rempli de manière compréhensible et signé			
Total des points de toutes les évaluations			
Nombre d'évaluations*			5
Ø Total des points**			

*si aucun élément mobile présent (c), biffer la position et diviser la somme par 4

** Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14

Réception de l'ouvrage au terme du travail en collaboration avec le candidat, les points ne doivent pas être communiqués.

Justifications																									

Report des évaluations par le supérieur professionnel

Les points de chaque sous-position sont à reporter ci-dessous (arrondis au 1/10).

Pos. 1 Exécution/Résultat du travail				
1 Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Pts max.	Pts atteints		
1.1 Qualité/bienfacture	10			
1.2 Capacité de représentation	10			
1.3 Sécurité au travail/protection de la santé	10			
1.4 Rythme de travail/efficience	10			
1.5 Résultat final/contrôle qualité	10			Pts pondérés
Total	50		Pondération 50 % coeff. x 1	
2 Compétences méthodologiques (comportement au travail)	Pts max.	Pts atteints		
2.1 Ordre/soin	10			
2.2 Indépendance/méthode de travail	10			Pts pondérés
Total	20		Pondération 30 % coeff. : x 1.5	
3 Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)	Pts max.	Pts atteints		
3.1 Politesse/civilité	10			
3.2 Implication/engagement	10			
3.3 Fiabilité/ponctualité	10			Pts pondérés
Total	30		Pondération 20 % coeff. : x 0.667	
			Points totaux	
Points atteints/100*5 +1 =			Note (arrondie à ½)	

La note déterminée par le supérieur professionnel comprend uniquement « Exécution/résultat du travail ». Elle ne doit en aucun cas être communiquée au candidat ou à toute autre personne.

